



Québec, ce 16 juillet 2018

Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie, 800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255, Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**PAR COURRIEL ET
PAR SDE SEULEMENT**

Objet : Demande relative au programme GDP Affaires
Dossier R-4041-2018
Budget prévisionnel de l'ACEF de Québec
Réponse aux commentaires du Distributeur .

Chère consoeur,

Nous avons pris connaissance de la correspondance du Distributeur du 12 juillet dernier et désirons soumettre respectueusement à la Régie certaines remarques relativement à notre budget prévisionnel.

Dans sa correspondance mentionnée ci-haut, le Distributeur note que le total des budgets soumis par les intervenants est important considérant que « *le sujet de la présente demande s'inscrit dans la poursuite de l'examen de celui-ci commencé dans le dossier R-4011-2017* ».

Or, il importe de souligner qu'il s'agit d'un dossier distinct dont la complexité se témoigne notamment par deux demandes de preuves additionnelles au Distributeur par la Régie. Par ailleurs, la décision D-2018-076 prévoit une étape de demandes de renseignements au Distributeur et auprès des intervenants dont la préparation et l'analyse des réponses requerront certainement du temps non-négligeable.

L'ACEF de Québec a donc reflété cette situation dans sa prévision budgétaire considérant l'importance qu'elle souhaite attacher aux analyses des propositions du Distributeur et des mémoires à venir des intervenants. En effet, nous comptons examiner en profondeur les méthodologies et les données utilisées par le Distributeur pour ses évaluations de la rentabilité du Programme GDP Affaires présentées dans ses 3 documents de preuve (pièces B-0004, B-0007 et B-0010). Nous étudierons également une dizaine de mémoires des autres intervenants.

Dans sa lettre, le Distributeur a noté que les budgets de participation de l'ACEF de Québec, du SÉ et de la FCEI sont substantiellement plus élevés que la moyenne des budgets des autres intervenants. Nous soumettons respectueusement à la Régie que nous avons prévu notre budget en fonction du travail que nous jugeons nécessaire pour défendre les intérêts des consommateurs que nous représentons et fournir des contributions utiles à l'examen du présent dossier par la Régie.

Les intérêts des intervenants pour le présent dossier et leur disponibilité pour travailler cet été sont différents les uns des autres ; la moyenne arithmétique de leurs budgets ne serait donc pas un bon indicateur de la pertinence de notre budget qui se veut prévisionnel.

Finalement, il va sans dire que notre demande de remboursement des frais sera soumise selon le temps consacré réellement au dossier.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

Denis Falardeau
Avocat
ACEF de Québec

c.c.
Me Simon Turmel (Hydro-Québec)
Intervenants